Informations municipales

Le mot du Maire

Chers Bluffatys,

Voici plus d'une année que votre nouvelle équipe municipale administre autrement et simplement notre beau village. Les newsletters que vous recevez par mail et dans vos boites aux lettres vous tiennent informés régulièrement de l'actualité de notre village et des décisions que nous avons adoptées et prises. Vous pouvez également consulter notre page Facebook et notre site internet fréquemment mis à jour.
Ce bulletin annuel « nouvelle formule » affiche une ambition plus pédagogique : il a pour objectif de vous présenter les enjeux et les projets majeurs de notre commune sur l'année à venir.
Plus particulièrement, chacun de mes adjoints vous présentera son travail :
Monsieur Gilbert PAULY, premier adjoint et chargé de l'urbanisme vous présentera les enjeux du Plan local d'urbanisme HABITAT MOBILITE BIO COLIMATIQUE auquel BLUFFY prendra part dans le cadre de son appartenance à l'agglomération du Grand ANNECY.
Monsieur Sylvain STIHLE, 3ème adjoint, chargé du budget et des finances, vous présentera les caractéristiques essentielles du Budget de votre commune voté à l'unanimité lors du conseil municipal du 26/03/2021.
Alain RICHARD et Gilles POSSOZ, conseillers municipaux chargés de la gestion de notre domaine sylvicole vous présenteront les mesures prises et à prendre concernant la gestion de notre forêt.
Mais vous n'ignorez pas que la construction de notre mieux vivre ensemble, respectueuse de l'autre et de notre environnement passe par le travail des Groupes Actions Projets.
Deux groupes ont ainsi vu le jour et ont pu échanger, travailler et décider.
Un premier groupe travaille sur le choix de la gestion de de la collecte de nos déchets : vous serez amenés à vous prononcer en ce début d'automne sur ce choix au vu d'une consultation que ce groupe a élaborée à l'issue de plusieurs réunions fructueuses et de débats animés.
Un second groupe est consacré aux mobilités dans notre village et travaille aux solutions permettant de moins utiliser la voiture qui encombre nos routes. Un travail rapide et efficace a permis de mettre en place, dès cette rentrée scolaire, une navette permettant aux petits Bluffatys scolarisés à Menthon St Bernard de se rendre à l'école. Ce groupe travaillera dès cet automne à la mise en place d'un transport en commun à la demande, à la mise en place d'une station de covoiturage et à l'émergence et l'aménagement de chemins pédestres.
Deux nouveaux groupes verront le jour dès cette rentrée : le premier consacré à l'éclairage public de notre village et à la pollution lumineuse, le second à l'aménagement du site du Béchet. Comme vous le verrez dans ce bulletin, vous êtes appelés à y participer activement, un moyen unique et essentiel pour vous de participer à la gestion commune de notre village, d'exprimer votre avis, d'apporter votre compétence et de concrétiser votre choix.
C'est tous ensemble que nous bâtirons le bien vivre et le bien-être de Bluffy, et que nous pourrons ainsi assurer son avenir pétri d'attente et de promesse.
Que la certitude de cet avenir nous ancre au cœur du présent, et nous nourrisse d'espérance, celle qui nous fait avancer, tous ensemble,

Le Maire,
Olivier TRIMBUR

Le PLUI-HMB

En tant que qu'adjoint responsable de l'urbanisme à Bluffy, membre de la commission Aménagement du Territoire et Habitat du Grand Annecy et membre du groupe de travail de travail bioclimatique du Grand Annecy vous trouverez ci-dessous quelques infos sur le PLUi HMB (Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique) qui est en cours d'élaboration.

Le POS (Plan d'Occupation des Sols) de Bluffy est devenu caduc depuis le 27 mars 2017. La procédure d'élaboration du PLUi HMB est en cours. Jusqu'à son approbation exécutoire, se sera désormais le RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique pour notre commune.

Le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), c'est LE document de référence en matière d'urbanisme. Il traite de l'organisation et de l'aménagement des espaces et réglemente l'utilisation du sol.
Le PLUi du Grand Annecy concerne toute l'agglomération et ses 34 communes : depuis 2014 en effet, l'intercommunalité devient progressivement la règle en matière d'urbanisme. Il s'agit de mieux coordonner les politiques publiques à l'échelle du territoire pour faire face au réchauffement climatique, renforcer les solidarités et permettre un développement soutenable et acceptable pour tous.
Pour une action encore plus efficace et parce que l'habitat et les déplacements sont étroitement liés à l'aménagement du territoire, le PLUi du Grand Annecy vaut Programme local de l'habitat (PLH) et Plan de mobilités (ex-plan de déplacements urbains - PDU).
Pour relever les grands défis environnementaux, le PLUi sera aussi bioclimatique, avec une forte exigence environnementale. Concrètement, le document déclinera notamment les dispositions du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).
Au final, le PLUi du Grand Annecy constituera, à partir de 2025, un outil règlementaire complet au service d'un développement cohérent, respectueux de l'environnement, tout en préservant les grands équilibres territoriaux et les spécificités locales.

Comme pour tout Plan local d'urbanisme intercommunal, l'élaboration du PLUi suit 3 grandes étapes :
1. Le rapport de présentation établit un diagnostic précis du territoire et un état initial de l'environnement (EIE). Il explique les choix d'aménagement retenus et analysent leur impact sur l'environnement.
2. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définit les objectifs stratégiques en termes d'habitat, de mobilité, d'environnement et de développement économique. C'est le projet politique de la collectivité, qui s'inspire notamment du projet de territoire Imagine le Grand Annecy.
3. Le règlement est la traduction concrète des grandes orientations du PADD. À l'aide du zonage, il fixe les règles d'utilisation du sol en matière de construction et d'aménagement. Il est complété par les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui précisent les objectifs de qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets.
Nos objectifs ont été définis :
• Faire face au réchauffement climatique, renforcer les solidarités et permettre un développement soutenable et acceptable pour tous.
• Permettre une meilleure coordination des politiques publiques à l'échelle du territoire.
• Permettre une meilleure cohérence dans les aménagements.

Le calendrier est en place et le planning est actuellement tenu :
2020 : diagnostic territorial sur 2020/2021.
2021 : Elaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) sur 2021/2022
2022 : OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation). Zonage et règlement écrit sur 2022/2023
Mi 2023 : Bilan de la concertation. Arrêt du projet (vote en conseil communautaire)
Fin 2023 : Avis des personnes publiques associées
Mi 2024 : Enquête publique et rapport d'enquête
Fin 2024 / Début 2025 : Approbation en conseil communautaire

Il y a différents acteurs impliqués :
• Le Grand Annecy conduit la démarche d'élaboration, débat du PADD, vote l'arrêt du projet et approuve le PLUi.
• Les Communes, garantes de la proximité et compétente pour les autorisations d'utilisation du sol, sont étroitement associées à l'élaboration du document de planification.
• Les personnes publiques associées (PPA) sont réunies aux grandes étapes de la procédure.
• Les acteurs du territoire sont également informés et concertés dans le cadre de l'élaboration du PLUi.
• Les habitants associés à la construction du PLUi pourront s'exprimer lors de la concertation continue et au moment de l'enquête publique.
Une réunion publique a eu lieu le 09 avril 2021 en visio-conférence pour présenter le PLUi du Grand Annecy et lancer la procédure de concertation du 09 avril au 15 juin 2021.

Nos préoccupations sont identiques, notre but est commun mais il faut aussi tenir compte des spécificités de chaque territoire.
Il a été créé 5 entités géographiques pour l'élaboration de ce PLUi :
1. ANNECY : Commune nouvelle d'Annecy (6 communes déléguées)
2. 1ère COURONNE : 6 communes
3. PAYS D'ALBY : 11 communes
4. PAYS DE FILIERE : 5 communes
5. LAC : 11 communes
La commune de Bluffy fait partie de l'entité « LAC »
Plusieurs ateliers de travail concernant spécifiquement chaque entité ont eu lieu ce printemps et une réunion de synthèse a mis en avant trois enjeux prioritaires pour les 5 entités :
1. Détermination de la capacité d'accueil du territoire pour définir le juste niveau développement

2. Le renforcement de l'armature territoriale et des proximités pour limiter les déplacements et mieux les organiser
3. La protection stricte des espaces agricoles et milieux naturels (fonctions alimentaires et fonctions écologiques) en densification et en extension.

Je ne manquerais pas de vous tenir au courant de l'avancée de nos travaux concernant ce sujet.

Le Maire, toute l'équipe municipale et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Vous trouverez aussi des informations complémentaires sur le site du Grand Annecy : https://www.grandannecy.fr/ ainsi que sur le site dédié au PLUi : https://www.grandannecy-plui.fr/

Gilbert PAULY
1er adjoint / Responsable de l'urbanisme
mail : g.pauly@bluffy.fr

Bluffy en chantiers

Le Hameau du Bosson :

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques du hameau Le BOSSON ont été achevés au cœur de cet été; les poteaux électriques ont ainsi disparu du paysage du hameau début août.
Les habitants du hameau ont été consultés pour aménager la place centrale, aménagement axé sur la création d'un parking réservé aux visiteurs et d'un lieu de vie et de partage. En, fonction de ce qui aura été décidé, Les travaux d'aménagement seront réalisés au cours des six prochains mois.
Nous espérons que nous aurons ainsi l'occasion de nous y réunir au cours du printemps 2022 avec le retour de la fête des voisins, si la situation sanitaire nous le permet enfin.

Les caméras de Vidéo protection… un chantier interminable :

Si les caméras ont poussé sur les lampadaires de notre village, leur connexion n'est toujours pas achevée à ce jour, Bluffy restant tributaire de la légèreté outrancière avec laquelle la SNEF chargée de ces installations a mené les travaux.
Nous ne nous risquerons plus à vous annoncer une date d'achèvement de ce chantier.
Nous vous informerons le jour de leur mise en service officielle.

Le Presbytère mieux couvert :

Les travaux de rénovation de la toiture du presbytère débuteront début octobre. Nous vous rappelons que le presbytère a été aménagé en trois appartements actuellement loués, procurant des revenus réguliers à la commune.
Ces travaux sont en partie financés au moyen de subventions reçues de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Haute Savoie dans le cadre du plan d'action relance. Détail du montant des subventions 6 500 (Département) / 15 000 (Région)
Ces travaux participent à la préservation de notre patrimoine immobilier et à l'amélioration énergétique du bâti.

Pour une Eglise mise en valeur :

L'église de Bluffy appartient à notre patrimoine et est indissociable de l'image de Bluffy.
Les travaux de la mise en place d'un éclairage extérieur adapté débuteront également début octobre.
Ces travaux ont été financés au moyen de subventions reçues de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Haute Savoie participant ainsi à la mise en valeur de notre patrimoine. Détail du montant des subventions 6 500 (Département) / 10 000 (région)

Pour une mairie moins énergivore et plus contemporaine :

Le projet de rénovation et d'agrandissement de la mairie sera relancé cet automne.
A cet effet la commune a lancé un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC), conformément au Code de la commande publique afin de sélectionner un maitre d'œuvre chargé du lancement et du suivi de ces travaux.

Bluffy en chiffres

Bluffy est une commune de 412 habitants dont les finances sont toujours saines et équilibrées.
Nous poursuivons une politique qui permet à la commune de mener à bien de beaux projets dans la limite de ses moyens et sans être obligé d'avoir recours à l'endettement.
Les résultats de l'année 2020 nous ont permis d'élaborer le budget 2021 avec un excédent total de 498 200 €.
Voici juste quelques chiffres pour vous donner les ordres de grandeur de nos finances, pour la section fonctionnement et pour la section d'investissement.

Budget de fonctionnement 2021 :

Dépenses totales : 470 000 € :

Ce montant couvre tous les frais imputables au fonctionnement de la commune cad :
•Les charges à caractère général pour un montant de 256 000 €.
Sont concernés : l'entretien et les réparations des bâtiments publics, l'entretien et les réparations de la voirie, les fournitures de voirie et d'entretien, les prestations de services telles l'informatique, le traitement des archives, les prestations paysagères et techniques… les bois et forêts, l'éclairage public, les architectes conseil pour nous guider dans les demandes de travaux et permis de construire, les déplacements et transport, et enfin les matériels et véhicules communaux, etc…
•Les charges de personnel, les subventions aux associations, les autres charges de gestion courante et ce pour un montant d'environ 200 000 €.

Recettes :

les recettes couvrent la totalité des dépenses ; pour ne citer que les plus importantes, elles se composent essentiellement des impôts et taxes pour un montant de 288 000 €, des dotations de l'état et de l'intercommunalité (anciennement la taxe professionnelle, les taxes d'habitation, la dotation globale de fonctionnement, les fonds genevois) pour 48 000 €, des revenus fonciers pour 54 000 €.

Budget d'investissement 2021 :

Au budget figurent les sommes globales des projets, qu'il s'agisse de projets réalisés sur l'année ou sur plusieurs années. Il s'agit de sommes engagées.
Dépenses : 605 000 € comprenant :
- la rénovation et l'amélioration de la Mairie
- la rénovation du toit du presbytère
- les travaux d'éclairage et de mise en valeur de l'église
- les achats de terrains et l'aménagement de la place du Bosson et de la zone du Béchet
- la finalisation de l'enfouissement des lignes électriques et téléphone au Bosson
- la finalisation de l'installation des caméras de surveillance dans le cadre du groupement de commande…

Recettes :

605 000 € composées pour une grosse part des subventions aux travaux 242 000€ (Région, Département, Préfecture, Syndicat Syane…), des taxes d'aménagement 20 000€ et du report d'une partie de l'excédent de 343 00 €.

Sylvain STIHLE
2ème adjoint chargé des finances
mail : s.stihle@bluffy.fr

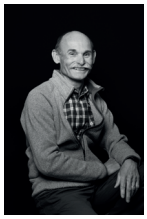

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de travaux réalisés et le cout réel supportés par la commune :

Projets	Cout total en €	Subventions en €	Part communale en €
Rénovation et amélioration Mairie	306 000	157 700	148 000
Rénovation presbytère	52 500	25250	27250
Enfouissement lignes Bosson (débuté en 2020	255 550	130350	95 200
Enrobé au Bosson	40 000		40 000
Caméras de surveillance (débuté en 2020) Travaux commencés en 2020	93 000	48 000	45 000

Les Groupes Actions Projet : la démocratie participative en marche :

La nouvelle gouvernance de Bluffy repose sur une méthode de gestion nouvelle, celle des Groupes Actions Projets. Nous comptons sur votre dynamisme et vos compétences pour nous aider, et construire tous ensemble la BLUFFY d'aujourd'hui et de demain.

Deux groupes ont ainsi vu le jour que vous pouvez bien évidement rejoindre, celui de la gestion des déchets et celui des mobilités.

Le premier réfléchit et trouve les solutions les mieux adaptées à l'amélioration du tri et de la gestion de nos déchets, passant par la suppression éventuelle de la collecte porte à porte de nos déchets.

Le second réfléchit à la mise en place et au développement de transports en commun sous toutes ses formes (transports publics, transports partagés, ...) et au développement des mobilités douces dans notre village (vélos, sentiers pédestres, ...)

Deux nouveaux groupes vont démarrer cette rentrée, l'un consacré à l'extinction de notre éclairage public et à la protection des écosystèmes nocturnes, l'autre à l'aménagement du site du Bechet afin de le transformer en lieu de vie central de notre village.

Si la participation à l'un de ces groupes vous intéresse, Merci de vous inscrire par mail à l'adresse accueil@bluffy.fr

Toutes les fleurs de l'Avenir sont dans les semences d'aujourd'hui :

Bluffy a maintenu son inscription au concours des villages fleuris. Fière de sa première fleur obtenue grâce au travail soutenu de Monsieur Claude PASINI, Bluffy poursuivra son travail de fleurissement en vue d'obtenir une deuxième fleur.

Nous souhaiterions à ce titre lancer la création d'un groupe de fleuristes bluffatys qui se chargeraient de la création et de l'entretien des sites fleuris de Bluffy dans chacun des hameaux et au chef-lieu.

Si vous vous sentez l'âme d'un fleuriste et si vous êtes disponible et si vous souhaitez soutenir et participer à l'embellissement fleuri de notre village, merci de vous inscrire par mail à l'adresse accueil@bluffy.fr

Bienvenue aux petis Bluffatys !

CLERC Alexandre

VITTUPIER Anatole

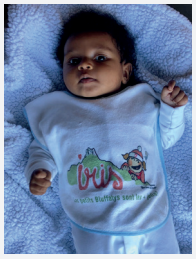
MONTAIN Iris

Bluffy s'est enrichi de l'arrivée de

Anatole VITTUPIER né le 19 Juin 2020
Apolline MARIAC née le 05 septembre 2020
Gustave FRANC né le 13 septembre 2020
Alexandre CLERC né la 28 novembre 2020
Iris MONTAIN née le 16 juin 2021

Ils nous ont quittés

M.DELAHAYE Jean décédé le 02 juillet 2020
M.PINARD Franck décéde le 04 août 2020
Mme.SARTORI Catherine décédée le 06 juillet 2021
Mme.DREVON-GAILLOT Anne décédée le 19 février 2021
Mme.DENIGER Marie décédée le 16 avril 2021

Bluffy respire

Un capteur récemment installé sur la commune, nous permet, via une application internet, d'effectuer des relevés des principaux polluants dans l'air que nous respirons. Une information régulière à la population est faite par mail le vendredi.

Ces polluants sont les suivants :

Le dioxyde d'azote (NO_2) :

Le dioxyde d'azote, (NO_2) fait partie de la famille des oxydes d'azote, NO. Ses deux membres, monoxyde et dioxyde d'azote constituent les polluants majeurs de l'atmosphère. C'est un précurseur de nombreux polluants secondaires nocifs, tels que l'ozone et les particules fines. Ce gaz est facilement reconnaissable puisqu'il est visible et odorant ; on le reconnaît en effet par sa couleur brun-rouge et son odeur âcre et piquante caractéristique ; odeur qu'on retrouve typiquement dans les rues polluées par la circulation automobile. Il est principalement produit par les moteurs à combustion interne (diesel en particulier) et les centrales thermiques. Ainsi la voiture et l'industrie en sont donc les plus grands responsables.

Les particules en suspension (PM10, PM2,5) :

Les particules en suspension (PM en anglais pour "Particulate Matter") sont d'une manière générale les fines particules de matière portées par l'air…

Les PM10 regroupent les particules de diamètre inférieur à 10 µm, les PM2,5 ,celles inférieures à 2,5 µm. Elles sont formées d'un mélange complexe de particules solides et liquides de substances organiques et minérales en suspension dans l'air.

Rappelons qu'un micron = 0,001mm…

Elles résultent principalement en France :

- du chauffage au bois
- du transport routier avec notamment les véhicules diesel
- des industries

L'ozone (O_3) :

L'ozone troposphérique, qualifié de mauvais ozone, se forme sous l'effet de réactions entre divers polluants, comme les oxydes d'azote (NOx, émis par les véhicules et l'industrie) et les composés organiques volatiles (COV, émis par les véhicules, les solvants et l'industrie) et ce, sous l'effet du rayonnement solaire.

En Europe, on considère actuellement que l'ozone est l'un des polluants atmosphériques les plus préoccupants.

Gilles de MARCILLAC
Sécrétaire général
mail : mairie@bluffy.fr

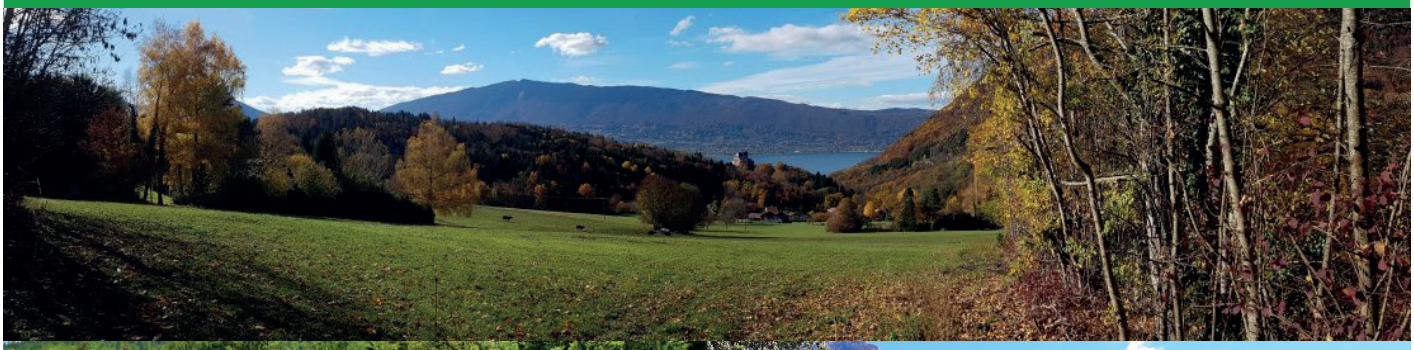

Le poumon vert de Bluffy

FORET :

Nul n'est besoin de le rappeler, la forêt fait partie de notre patrimoine à préserver et à entretenir.
La superficie de notre forêt communale est de 108 hectares ce qui représente une belle surface au regard des communes avoisinantes.

Nous avons pour projet de l'agrandir de 4000 m² par l'achat en cours d'une parcelle de bois sise au Bosson.
Nos actions pour 2021 en relation avec l'O.N.F :

• Travaux sylvicoles : plantation de 300 mélèzes, 100 douglas, 400 plants à racines nues, dépressage et nettoiement manuel en plein de jeune peuplement feuillu à 3-6m.
• Entretien de sentiers de gestion sylvicole
• Travaux de maintenance : peinture des liserés, bornes et placards
• 3 coupes de parcelles seront mises en vente en 2021, nous permettant de financer en partie les travaux d'entretien annuels.
• Distribution de bois aux Bluffatys.
Le samedi 30 mai nous avons distribué gratuitement 14m3 de bois abattus à l'automne.
• Action plantation d'arbres sur la commune.

Cet automne, 5 arbres fruitiers ont été plantés dans le village (4 au Bosson et 1 au parking Béchet).
Le grand Annecy a offert ces arbres dans le cadre de leur opération 250 000 arbres plantés d'ici 2050.

Cette opération sera renouvelée cet automne sur des parcelles communales.
Nouveautés à partir de 2021, le Grand Annecy va lancer une campagne d'aide à l'achat d'arbres (dans la limite de 3 arbres) pour les particuliers à partir d'octobre.
Toutes les infos seront disponibles sur le site du Grand Annecy => www.grandannecy.fr

La commission a confié à l'O.N.F la surveillance annuelle des 3 nants de Bluffy.
Notre objectif est de prévenir tout risque d'inondation et d'optimiser l'entretien grâce à l'expertise de l'ONF.

SENTIERS :

Nous projetons de relier le chef-lieu au Bosson par un sentier sécurisé.

Alain RICHARD & Gilles POSSOZ
Membres de la comission forêt
mail : a.richard@bluffy.fr
mail : g.possoz@bluffy.fr

Bluffy éteint la lumière et allume les étoiles

Ensemble, fêtons la nuit noire et le ciel étoilé.
La pollution lumineuse a un impact très concret sur le monde vivant.
Aujourd'hui, la pollution lumineuse est une des principales causes de la disparition des insectes. C'est aussi notre rapport au ciel étoilé qui est menacé : en ville, aujourd'hui, nous ne pouvons distinguer qu'une vingtaine d'étoiles, contre plusieurs milliers dans un ciel préservé de toute lumière artificielle.

Le Jour de la Nuit est une opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.
Coordonné par Agir pour l'Environnement et soutenu par de nombreux partenaires nationaux, le Jour de la Nuit est l'occasion d'observer le ciel et de redécouvrir notre rapport à la nuit grâce aux centaines d'extinctions de lumières et d'animations de sensibilisation qui ont lieu lors d'une soirée chaque année.

Bluffy côté pratique

Quelques rappels pour mieux vivre ensemble

L'élagage :

Dans le cadre des articles L.2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le maire est garant du bon ordre, de la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Ceci comprend notamment tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques…

Ainsi, les arbres et les haies doivent être taillés à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage. Il convient également de veiller à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

A noter enfin que le maire peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut également dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.

Le déneigement :

Dans le cadre des articles L.2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et en vertu de l'arrêté municipal n° A07 -21 du 1er février 2021, transmis en préfecture en date du 08 février2021, le déneigement des trottoirs incombe aux riverains, locataire ou propriétaire d'une maison individuelle, ou Syndic de copropriété agissant au nom du syndicat des copropriétaires d'un immeuble en copropriété.

L'opération de déneigement s'entend par déblayer la neige et assurer le salage ou sablage en cas de verglas sur la partie qui jouxte leur propriété. Cette opération s'effectue jusqu'à la limite du trottoir et sans obstruer les bouches d'égout pour permettre l'écoulement des eaux. Pour ce qui concerne les chemins ruraux, le déneigement ne fait pas partie des obligations d'entretien à la charge de la commune mais incombe aux riverains utilisateurs du chemin.

Rappelons que la responsabilité des riverains (propriétaire habitant le logement ou locataire) peut être engagée pour négligence, même sans arrêté municipal imposant le déneigement, si par exemple, de la neige glisse du toit d'une maison et endommage une voiture.

Enfin, l'enneigement ne constitue pas un « fléau calamiteux » et les risques de dérapage dus au verglas sont la plupart du temps regardés comme des risques habituels contre lesquels il appartient aux usagers de se prémunir en prenant toutes les précautions utiles.

Bluffatys malins en cadeau !

Vous cherchez un numéro de téléphone ? Des horaires ? Pas de panique. Le Bluffaty malin sera votre précieux compagnon. A afficher à l'aide de votre magnet offert aux couleurs de Bluffy.

Contact

La mairie retrouve ses horaires d'ouverture d'avant covid, et vous ouvre ses portes le mercredi soir de 17 à 19 heures sur rendez-vous pour faciliter vos démarches.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
- Mardi et jeudi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
- Mercredi : 17h00-19h00 sur rendez-vous
- Vendredi : 9h00-12h00

En dehors de ces horaires, nous vous invitons à privilégier les échanges par e-mail ou par télécopie. Retrouvez l'actualité locale et toutes les informations bluffatys sur la page facebook de Bluffy et sur notre site internet www.bluffy.fr

Adresse : Mairie - Place du Général de Gaulle - 74290 BLUFFY / Tél : 04 50 02 82 33 / Fax : 04 50 02 81 71
Email : mairiebluffy@wanadoo.fr

Edité sur papier recyclé.